

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : "Salon des Agricultures de Provence" : financement de la 3ème édition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2017, à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention de 245 000 € au titre de la promotion des produits agricoles, pour la 3^{ème} édition du « Salon des agricultures de Provence », édition 2018
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention conclue avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre des financements affectés au développement économique agricole.

La dépense globale de 245 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée